

La loi c'est la loi

Dans un courriel adressé aux enseignants du secondaire I et aimablement intitulé «note de recadrage», le SEO nous donne une décoiffante leçon de civisme.

Après une introduction plutôt abrupte – si on peut considérer que l'expression «base légale» et la citation de quelques articles d'un règlement constitue une introduction – le service nous apprend que «les tiers de note n'étant pas mentionnés dans la loi, elles n'ont, de ce fait, pas de valeur intrinsèque. Par conséquent, seules les notes entières et les demi-notes sont autorisées dans les écoles du secondaire 1.» Loin de nous l'idée de vouloir défendre des pratiques d'évaluation d'un autre temps, mais une démonstration aussi abracadabrantesque mérite tout de même d'être interrogée. Considérant que, dans un Etat de droit, ce qui n'est pas interdit est permis¹, il paraît plutôt léger – d'un point de vue juridique s'entend – d'interdire des pratiques au prétexte qu'elles ne figurent pas dans les textes²... Ou veut-on au contraire prescrire progressivement toutes les tâches des enseignants en conformité avec les principes managériaux à l'œuvre dans les procédures de certification ISO? Faut-il s'attendre à recevoir désormais de telles «notes de recadrage» à chaque fois que les cadres administratifs

s'aperçoivent que les pratiques ne sont pas encore tout à fait uniformisées et que, par conséquent, la gestion informatisée des écoles rencontre un obstacle technique? La centralisation voulue par l'Etat est en marche. Et elle s'imposera peut-être par des «nécessités» bureaucratiques avant même que les politiques puissent en débattre... A propos, quelle est la «base légale» de ce type de directive? (sl)

IL FAUT DI-A-LO-GUER!

Le comité cantonal a rencontré les représentants des groupes politiques du Grand Conseil qui ont répondu à son invitation. Grand point de convergence – du moins dans les discours – le dialogue. Même les députés du parti du chef insistent sur la nécessité de rencontrer les partenaires. Deux membres de la commission des finances étaient présents. Ils ont invité le CC à leur communiquer des contre-propositions, qu'ils s'engagent à relayer auprès de leurs collègues.

Autre idée exprimée par plusieurs personnes présentes: tenir des «Etats généraux de l'Instruction publique» à l'image de ce qui a été fait récemment pour la Santé. Dans le but de dégager une vision de l'école neuchâteloise qui dépasse l'unité temporelle d'un exercice comparable et de recommencer à réfléchir.

On s'étonnera tout de même que le chef n'ait pas eu le temps (depuis le mois de juin) de consulter les associations pour prendre ses décisions, mais que des députés nous suggèrent (au mois d'octobre) de faire des propositions à intégrer au budget qui sera voté en décembre... Le temps ne passe pas à la même vitesse pour tout le monde.

Finalement, nous ne résistons pas à l'envie de vous faire partager quelques morceaux choisis. Une entrée en matière prudente: «On ne va pas faire de la pédagogie, mais...» Sa sœur jumelle (un autre interlocuteur): «On ne va pas faire de la politique, mais...» Sur la situation actuelle: «Je ne fais pas la différence entre le public et le privé, nous sommes tous des contribuables.» Un refrain: «On peut retourner le budget dans tous les sens, on ne peut pas dégager plus.» Une prise de conscience: «Harmonia va être une baffe structurelle.» Et un dernier pour la route: «Le prix du raisin n'a pas été valorisé depuis vingt ans! Cela correspond à une baisse de 34%.» (sl)

Annonce payante payante?

Des «enseignants des écoles de La Chaux-de-Fonds et du Locle» ont fait paraître dans le quotidien local un texte d'une demi-page intitulé «Des enseignants soucieux de l'avenir des écoles». La

grande question: comment intéresser le grand public aux enjeux des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat sans renforcer les stéréotypes sur le corps enseignant? Toute action en ce sens mérite d'être tentée, mais il faut admettre que le défi n'est pas mince, en ces temps où beaucoup rappellent comme une évidence que la fonction publique ne sera de toute manière jamais vraiment à plaindre... Alors, pensez s'il est facile d'intéresser le quidam à des problèmes de «suppressions de décharges» ou de «dédouplements». C'était quoi déjà la question? (sl)

Tout n'était pas calculé

Un étudiant de lycée a pris l'initiative de répondre au chef en créant un forum³ et invite chacun à débattre de la «réforme scolaire» en cours. Si l'on se doit de préciser qu'il n'est aucunement question de réforme en terre neuchâteloise, et cela depuis bien longtemps, il vaut la peine de faire un détour par ce forum pour prendre connaissance du texte ma foi fort bien écrit de ce lycéen entreprenant.

Le chef aurait décidé de toucher à l'école enfantine, il se serait au moins épargné les critiques des élèves... (sl)

¹ Charles Pepinster, interviewé dans le numéro spécial de l'Educateur de cette année, page 52.

² On a bien bien relu et les demi-notes ne figurent pas non plus dans ce règlement. Cherchez la cohérence...

³ <http://gnaegi.forumactif.com/>



John Vuillaume

Mon sentiment sur l'école d'aujourd'hui

Mon sentiment général sur l'école est mitigé et comporte deux aspects. L'un plutôt sombre et l'autre plus lumineux.

D'un côté, nous pouvons constater qu'à Neuchâtel, en Suisse et dans de nombreux pays la proportion des ressources collectives allouées à la formation de la jeunesse est en diminution. Beaucoup de politiciens au pouvoir aujourd'hui refusent d'octroyer à celles et ceux qui leur succéderont la même qualité de formation que celle dont ils ont pu bénéficier.

Nous connaissons aussi une rupture dans la transmission de notre héritage culturel et religieux parce que nous vivons la fin de la domination culturelle des valeurs humanistes issues de la civilisation gréco-romaine et celle des religions révélées dont les poussées extrémistes sont malheureusement le signe.

Bouleversements colossaux qui ne sont pas sans conséquences sur l'école.

Les inégalités sociales sont également réparties de plus belle après la période d'après-guerre qui avait, comme jamais auparavant, égalisé quelque peu les conditions d'existence et surtout d'espérance des différentes classes sociales. Le creusement des inégalités, dynamique naturelle liée au besoin de hiérarchie et de différenciation sociale propre à la race humaine, joue un rôle non négligeable dans les attaques que subit l'école publique. L'ascenseur social est en panne et ce n'est pas l'école qui peut le faire redémarrer. Et il est vraiment injuste de le lui reprocher. L'école, au mieux, ne fait que reproduire les inégalités sociales. La thèse de Bourdieu sur la reproduction sociale, et le rôle central de l'école dans celle-ci, me paraissait quelque peu caricaturale quand je l'ai découverte pendant mes études. Mais plus j'enseigne, plus elle m'apparaît pertinente!

Je poursuis avec une face plus lumineuse. Dans une société comme la nôtre, il faut bien reconnaître que l'école n'est plus l'unique vecteur de la transmission des connaissances culturelles, religieuses ou scientifiques. Une part toujours croissante de nos concitoyens dispose d'un bagage culturel et intellectuel important, surtout grâce à la démocratisation et l'allongement des études si souvent et injustement décriés.

Le développement intellectuel et la réussite scolaire des enfants dépendent beaucoup plus de leur milieu social et familial que de l'école qu'ils fréquentent, il est clair que l'évolution d'une bonne part de notre jeunesse, jouissant d'un encadrement extrascolaire épanouissant, est plutôt positive.

Tous ensemble pour notre école!

Le 1er Carrefour pédagogique du Val-de-Travers s'est clos le 24 octobre 2009 à Couvet avec une série de regards croisés sur l'école portés par des intervenants issus notamment des milieux artistiques et économiques.

Le soutien exprimé dans la plupart des contributions à l'école publique de notre canton et à son corps enseignant fait chaud au cœur au moment où notre mobilisation prend un caractère très concret:

- ⇒ journée syndicale des enseignants le 11 novembre à La Chaux-de-Fonds.
- ⇒ manifestation de la Fonction publique et parapublique à Neuchâtel le 12 novembre.
- ⇒ journée d'actions le 19 novembre, visant à faire connaître nos revendications particulièrement aux familles qui, au bout du compte, sont aussi et indubitablement touchées par les restrictions budgétaires.
- ⇒ assemblée générale de toute la Fonction publique le 23 novembre pour dresser un bilan de la première partie de la mobilisation et décider de la suite des opérations.

Le texte qui suit est celui de mon intervention lors de ce 1er Carrefour du Val-de-Travers.

Et voici mon petit commentaire sur l'école obligatoire et particulièrement sur son école secondaire.

Le maillon fort de l'école obligatoire neuchâteloise est son école primaire. Mais attention à ne pas trop augmenter les effectifs de classe et à multiplier ses missions sans en retrancher d'autres.

L'introduction d'HarmoS renforcera et modifiera profondément l'école enfantine de notre canton.

Les structures de notre école secondaire apparaissent quant à elles aux yeux du comité cantonal de notre syndicat comme totalement dépassées. Notre cycle secondaire sélectif n'amène aucun avantage aux bons élèves et il discrimine fortement les moins bons. La sélection précoce n'a rien d'une orientation. L'appartenance à une filière prévaut sur les capacités scolaires réelles des élèves. Ce ne sont par exemple pas uniquement les meilleurs élèves du canton qui entament une maturité académique, mais la très grande majorité d'une volée issue de la section maturité, avec naturellement des taux d'échec importants en fin de première année de lycée. Beaucoup d'élèves de la section moderne vont entamer des études longues et n'y sont pas toujours préparés.

Les élèves fragiles ou en délicatesse avec l'école que l'on retrouve dans les classes préprofessionnelles et terminales exigent un encadrement bien supérieur que s'ils évoluaient dans des classes hétérogènes. Et les moyens ont du mal de suivre en période de restrictions budgétaires.

Inspirons-nous de nos amis valaisans qui renforcent encore un peu plus la qualité de leur système scolaire en passant à une école secondaire intégrée, donc sans filière, avec des cours à niveaux pour les branches fondamentales!

Une école obligatoire de 11 années qui mènerait tous les enfants, quelles que soient leurs capacités, aussi loin que possible sur les chemins de la connaissance n'est-elle vraiment qu'une utopie?

Pour terminer, mon évaluation des structures de l'école secondaire dans le canton de Neuchâtel: mention clairement insuffisante.

Cette évaluation ne porte que sur les structures de l'école secondaire. **Dans le cadre qui leur est imposé, le corps enseignant et les directions d'école font du bon travail.**

Travaux pratiques de démocratie participative en contexte scolaire (2e partie')

HarmoS implique une réorganisation des structures. L'école secondaire à Neuchâtel n'est pas communale. Est-ce que vous imaginez qu'elle revienne dans le giron de la commune pour assurer la fameuse «verticalité» de la scolarité obligatoire? Ou est-ce que la cantonalisation va régler cette question?

C'est le gros enjeu et l'histoire de la cantonalisation risque bien de se jouer autour de l'ESRN. A Neuchâtel, on a vraiment un gros problème: on a une école secondaire intercommunale alors qu'on sait qu'HarmoS postule une verticalité de l'école. Et comme on ne va pas construire de nouveaux collèges primaires pour y rapatrier les actuels 6es, on va bien sûr les laisser dans les collèges secondaires. Mais on ne peut pas imaginer que dans les collèges secondaires cohabitent des élèves et des enseignants du primaire et du secondaire, donc dépendant d'autorités différentes. Donc, on va forcément vers une verticalisation de l'organisation de l'école avec ces trois cycles sous une même autorité.

Le problème, c'est qu'à Neuchâtel, quand on change de cycle on change d'autorité. Donc, il faudrait casser l'école secondaire, l'ESRN, pour avoir des autorités communales sur toute la hauteur de cette verticalité, en autant de cercles scolaires qu'il y a aujourd'hui

de centres secondaires. Le problème, c'est qu'on regrouperait tout de même plusieurs communes. Si on prend l'exemple des Coteaux, des élèves de Neuchâtel vont aux Coteaux (donc à Peseux) et des élèves de Peseux viennent à Neuchâtel. Et d'ailleurs, cela permet de faire des économies, parce que les bassins de population suivent les fluctuations de la démographie. C'est une saine gestion de l'école, qu'on peut faire parce qu'on a ce syndicat intercommunal. Si on le fait sauter pour revenir à des systèmes communaux, on fait une grande perte et on va nous reprocher de démanteler quelque chose qui a fait ses preuves.

Logiquement, on devrait avoir une nouvelle autorité qui gère l'école secondaire et les écoles primaires qui en sont les satellites. Mais comme c'est une autre autorité intercommunale que l'actuelle, il va falloir faire très vite! Comme cela sera très compliqué et très lourd à faire, une solution risque de s'imposer: la cantonalisation... Et je sais qu'il y a des enseignants qui voient ça plutôt d'un bon œil parce qu'ils trouvent qu'aujourd'hui ce morcellement n'a pas beaucoup de sens, et que de toute façon le statut des enseignants est déjà cantonal.

Ah oui?

Oui. C'est très hybride. Les enseignants

ont un statut cantonal, mais ils relèvent d'une autorité communale. La pédagogie ne relève pas des communes, mais du canton et bientôt d'un niveau intercantonal. Donc, il serait assez logique de tout cantonaliser. Mais ce serait à mon avis une immense perte pour les communes, parce qu'elles sont par définition l'autorité de proximité. Et s'il y a quelque chose qui relève de la proximité c'est bien l'école! Retirer ce pouvoir aux communes, ce serait assez dramatique. Je prends un exemple. C'est dans les villes qu'on a la plus grande concentration de population avec des difficultés sociales. Et ce n'est pas par hasard que les villes se sont dotées avant ou à la différence des autres communes, d'un service socio-éducatif. Une anecdote pour montrer à quel point c'est important: le directeur des écoles de la ville me rapportait tout récemment qu'à l'instigation d'un inspecteur du canton, une petite commune du littoral a envoyé en ville de Neuchâtel une famille de huit gamins dont ils n'arrivaient plus à faire façon, qu'ils ne savaient plus où loger, dont les parents étaient aux services sociaux... On leur a dit: «Allez à Neuchâtel, là-bas, ils sont mieux équipés!» Et c'est vrai qu'on est mieux équipés, mais on se le paie! On n'a pas un franc de subvention du canton pour notre service socio-éducatif, qu'on doit sans arrêt développer parce

que ce phénomène est de plus en plus important. Dans les écoles de la ville, on a environ 60 nationalités. A La Chaux-de-Fonds, aux Endroits, ils ont une classe où il n'y a pas de Suisses, pas un seul. Les situations ne sont pas comparables... Tout ça pour dire que si c'était cantonalisé, on n'aurait peut-être pas ce service socio-éducatif.

On aurait par contre des «normes d'encadrement pour les postes de direction», comme ils sont en train de nous les concocter au SEO... Ils ont mis en consultation un projet où ils réglementent les conditions auxquelles une commune a le droit de se doter d'une direction professionnelle et, parmi les critères, il y a évidemment le nombre d'élèves. Donc, un directeur pour tant d'élèves, ce qui est complètement absurde...

Les communes resteraient compétentes pour engager des directeurs, quitte à se les payer elles-mêmes, comme pour le service socio-éducatif?

Aujourd'hui, la commune décide de sa dotation en postes de direction comme elle l'entend, mais cela doit être quand même ratifié par le canton. Ce qui se passe maintenant est intimement lié à notre affaire de conseil d'établissement. Les commissions scolaires sont supprimées. On peut en penser tout le mal qu'on veut, il n'empêche qu'elles abattaient un certain boulot, bénévolement, et qu'il retombe maintenant sur les conseillers communaux, qui dans les petites communes sont aussi des bénévoles et ne sont pas forcément compétents, équipés, armés pour faire ce travail. Alors les plus grandes communes se dotent, comme on l'a vu à La Tène, d'un directeur à mi-temps, qui est enseignant. Et là, le canton dit, avec raison,

qu'il y a un problème. Mais il a tort de le résoudre comme il veut le résoudre. Le directeur à temps partiel qui est enseignant le reste de son temps, c'est délicat. Comment se positionnera-t-il s'il doit sanctionner un collègue? Et si des parents se plaignent de lui en tant qu'enseignant? Je trouve légitime que le canton s'en préoccupe. Mais alors il s'en préoccupe d'une manière assez inquiétante.

C'est encore au stade de projet...

C'est un projet où l'on voit, une fois de plus, cette volonté vraiment hégémonique du canton. Ils annonçaient très clairement que ce règlement est une étape intermédiaire et que le but est d'aller vers une cantonalisation des postes de directeurs. L'étape suivante c'est la cantonalisation de toute l'école.

Au moins, c'est dit!

Auparavant c'était des non-dits, maintenant cela a au moins le mérite d'être clair. Ils ont annoncé clairement la couleur: leur but c'est la cantonalisation.

Si une ville veut prêter une attention particulière au fait qu'il y ait moins d'élèves par classe dans un quartier difficile, c'est quand même elle qui est la mieux placée... Si tout est normé depuis le Château, que c'est tant d'élèves par classe et que c'est mathématique, on va aboutir à des aberrations! A l'école secondaire, par exemple, on fait très attention de faire en sorte que les effectifs moyens par classe soient plutôt de 21 en matu, plutôt de 19 en moderne et plutôt de 17 en préprof. Vous pourriez me dire qu'ils vont faire la même distinction au Château, mais je constate que quand on nous le laisse, nous on le fait; si c'est le Château, je ne sais pas s'ils le feront. Et ils donnent plutôt des signes

comme quoi ils ne sont pas très sensibles à ces différences... Donc, pour moi c'est clair, je me battrais pour maintenir le pouvoir des communes ou des régions dans ce secteur-là.

En résumé, qu'attendez-vous de la participation de tous les partenaires à la marche de l'école?

Je suis l'élu d'un parti qui a un projet de société. D'une société qui soit plus égalitaire, où il y ait plus de justice sociale et où le collectif l'emporte sur l'individuel. Donc, j'essaie de mettre ça en pratique modestement au travers de ce projet par exemple. De là à dire que c'est ce qui va changer la société... je ne me fais pas non plus d'illusions. Mais enfin, j'essaie, à mon niveau, dans ma fonction, de mettre en pratique ce en quoi je crois. J'espère qu'en apprenant à travailler ensemble, les parents et les enseignants pourront imaginer une école qui soit vraiment au service des enfants d'abord et de la construction d'individus qui seront plus tard des citoyens.

¹ La première partie de cet entretien a été publiée dans L'Educateur 11/2009.